

# Fiche de données de sécurité

## SECTION 1 – IDENTIFICATION

### Nom, adresse et n° de téléphone de la personne responsable

**Dyno Nobel Inc.**

2795 East Cottonwood Parkway, bureau 500

Salt Lake City, Utah 84121

Tél. : 801-364-4800 Téléc. : 801-321-6703

Adresse courriel : [dnn.hse@am.dynonobel.com](mailto:dnn.hse@am.dynonobel.com) [www.dynonobel.com](http://www.dynonobel.com)

**N° FDS :** 1020

**Date :** 01/29/2015

Remplace : 03/26/2014

### Identificateur de produits

**Nom du produit :** Superprill

**Formule :** NH<sub>4</sub>NO<sub>3</sub>

### Autres méthodes d'identification

**Synonymes :** Superprill™, nitrate d'ammonium granulé, LoDAN de qualité industrielle, nitrate d'ammonium, HiDAN de qualité industrielle, nitrate d'ammonium, qualité agricole

### Utilisation prévue du produit

Applications industrielles

### N° de tél. en cas d'urgence

**EN CAS D'URGENCE, 24/24, APPELEZ CHEMTREC (USA) 800-424-9300**

**CANUTEC (CANADA) 613-996-6666**

## SECTION 2 – IDENTIFICATION DU/DES DANGER(S)

### Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (SGH-US)

Solution comburante 3

H272

Irritant oculaire 2A

H319

#### Éléments de l'étiquette

#### Étiquette SGH-US

#### Pictogrammes (SGH-US)



#### Mention d'avertissement (SGH-US)

: Mise en garde

#### Mentions de danger (SGH-US)

: H272 - Peut aggraver un incendie; comburant

H319 - Provoque une grave irritation des yeux

#### Conseils de prudence (SGH-US)

: P210 - Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, des flammes nues, des surfaces chaudes. - Défense de fumer

P220 - Tenir/ranger à l'écart de matières combustibles, vêtements, substances incompatibles

P221 - Prendre garde de ne pas mélanger avec des combustibles, des matières organiques, des vêtements

P264 - Se laver soigneusement les mains, avant-bras et parties de la peau exposées après manipulation

P280 - Porter des gants de protection, vêtements de protection, protection oculaire

P305+P351+P338 - En cas de contact avec les yeux : Rincer soigneusement les yeux avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 - Si l'irritation persiste : Consulter un médecin/obtenir des soins

P370+P378 - En cas d'incendie : n'utiliser de l'eau que pour les feux causés par le NA.

P501 - Éliminer le contenu/contenant conformément aux réglementations locales, régionales, nationales, territoriales, provinciales et internationales\*

\*Ne pas faire de travaux à chaud sur de l'équipement contaminé.

# Fiche de données de sécurité

## Autres dangers

**Autres dangers :** Aquatique aigu 3 H402

H402 – Nocif pour la vie aquatique

P273 – Ne pas rejeter dans l'environnement

## SECTION 3 – COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

### Mélange

Nom	Identificateur du produit	% (w/w)	Classification des ingrédients (SGH-US)
Nitrate d'ammonium	(N° CAS ) 6484-52-2	98 - 100	Solution comburante 3, H272 Irritant oculaire 2A, H319

Le texte complet des phrases H : voir la section 16

## SECTION 4 – PREMIERS SOINS

### Description des premiers soins

**Général :** Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si vous avez un malaise, consultez un médecin (si possible lui montrer l'étiquette du produit).

**Inhalation :** Lorsque des symptômes se manifestent : allez à l'air libre et aérez la zone soupçonnée. Reposez-vous dans une position confortable qui vous permet de bien respirer. Communiquez immédiatement avec un CENTRE ANTIPOISONS ou un médecin.

**Contact avec la peau :** Enlevez les vêtements contaminés. Lavez doucement la région touchée avec beaucoup de savon et d'eau, et rincez à l'eau pendant au moins 15 minutes. Communiquez avec un CENTRE ANTIPOISONS ou un médecin si vous avez un malaise. Lavez les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau.

**Contact avec les yeux :** Rincez soigneusement les yeux avec de l'eau pendant plusieurs minutes. S'il y a présence de verres de contact, les enlever si cela est facile; continuez de rincer. Consultez un médecin si l'irritation s'aggrave ou persiste.

**Ingestion :** Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Rincez la bouche. NE PAS faire vomir. Consultez un médecin.

### Symptômes et effets les plus importants aigus et retardés

**Général :** Irritation des yeux, de la peau et des voies respiratoires.

**Inhalation :** Risque d'irritation des voies respiratoires, éternuements, toux, sensation de brûlure dans la gorge et sensation de serrement du larynx et difficulté à respirer.

**Contact avec la peau :** Peut entraîner une irritation cutanée.

**Contact avec les yeux :** Provoque une grave irritation des yeux.

**Ingestion :** Peut être nocif si ingéré.

**Symptômes chroniques :** Aucun symptôme connu.

### Indication que des soins médicaux immédiats ou un traitement spécial sont requis

En cas d'exposition au produit ou si vous êtes inquiet, consultez un médecin. Provoque la méthémoglobinémie – l'intervention d'urgence doit fournir le traitement adéquat comme l'administration par voie intraveineuse de bleu de méthylène.

## SECTION 5 – MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

### Matériel d'extinction

**Matériel d'extinction adapté :** Évacuez la zone jusqu'à 1 mille en périphérie s'il y a du nitrate d'ammonium à l'origine de l'incendie. Seulement de l'eau doit servir à éteindre un incendie de nitrate d'ammonium. Les poudres chimiques, les mousses, la vapeur et les dispositifs d'extinction à action d'étouffement ne sont pas efficaces et peuvent provoquer l'explosion du nitrate d'ammonium. Des extincteurs à usage général peuvent servir à éteindre les incendies n'ayant pas été causés par du **nitrate d'ammonium** comme des convoyeurs, de l'équipement électrique, des pneus, des engrenages, de l'équipement d'usine général ou autre équipement similaire seulement en présence de quantités minimales de nitrate d'ammonium. Dans le cas de gros incendies, utilisez des lances monitor, s'il y en a.

# Fiche de données de sécurité

**Matériel d'extinction non adapté :** Poudre chimique, dioxyde de carbone ou mousse à usage multiple.

**Dangers particuliers causés par la substance ou le mélange.** Dans le cas d'incendies violents, le nitrate d'ammonium peut fondre et exploser en milieu confiné et suite à un choc violent. Une évacuation à moins 1 mille en périphérie est recommandée si du nitrate d'ammonium est impliqué dans un incendie.

**Risque d'incendie :** Peut aggraver un incendie; comburant. Va accélérer la combustion d'autres matières combustibles, causant une propagation plus rapide du feu.

**Risque d'explosion :** La chaleur peut accroître la pression, faire éclater des contenants fermés, propager le feu et augmenter le risque de brûlures et de blessures. Une action d'étouffement du feu, le contact avec des matières organiques ou des matériaux combustibles risquent d'entraîner une situation explosive.

**Réactivité :** Peut provoquer ou aggraver un incendie; comburant. Peut accélérer la combustion d'autres matières combustibles. Une action d'étouffement du feu, le contact avec des matières organiques ou des matériaux combustibles risquent d'entraîner une situation explosive.

## Conseils pour les pompiers

**Précautions pour lutter contre un incendie :** Évacuez la zone jusqu'à 1 mille en périphérie de l'incendie si du nitrate d'ammonium est l'origine de l'incendie. Seuls les incendies naissants ou ceux qui n'impliquent que des quantités minimales de nitrate d'ammonium dans un milieu de fabrication ou à un endroit où du nitrate d'ammonium est entreposé ou se trouvant dans des véhicules qui en transportent doivent être éteints à l'aide de méthodes d'extinction manuelles (extincteurs, projection d'un agent extincteur, etc.) utilisées par un opérateur. Si un incendie est déclaré à un endroit où du nitrate d'ammonium est entreposé ou se trouvant dans des véhicules qui en transportent et qu'il a dépassé la première phase du processus de combustion ou qu'il implique du nitrate d'ammonium, l'endroit doit être évacué. Les pompiers se trouvant en aval d'un incendie doivent porter un appareil de protection respiratoire autonome. Les pompiers doivent porter de l'équipement de protection standard, y compris un manteau ignifuge, un casque avec un écran facial, des gants et des bottes de caoutchouc.

**Produits de combustion dangereux :** Oxydes d'azote. Émanation de fumées toxiques. Oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>). Ammoniac.

**Renseignements supplémentaires :** Dans le cas d'incendies n'ayant pas atteint du nitrate d'ammonium, refroidissez le nitrate d'ammonium ou le contenant qui en comporte afin d'empêcher que l'incendie ne l'atteigne. Le nitrate d'ammonium ne brûle pas de lui-même et doit donc être maintenu à l'écart de matières combustibles. Le nitrate d'ammonium est un comburant et accroît considérablement la vitesse de combustion de matières combustibles.

Confiné et en présence de sources importantes de détonation, les matières risquent d'exploser si elles sont soudainement assujetties à un choc, une pression ou des températures élevées. Évitez les températures de plus de 210 °C (410 °F) pouvant entraîner une décomposition ou une explosion thermique, surtout dans des espaces confinés ou mal ventilés.

Empêchez les effluents de lutte contre un incendie de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

**Référence à d'autres sections :** Reportez-vous à la section 9 des propriétés d'inflammabilité. Ininflammable.

## SECTION 6 – MESURES EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

### Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Mesures générales :** Manipulez conformément à une pratique d'une saine hygiène de travail et de sécurité. Évitez d'inspirer poussière, vapeur, brouillard et gaz. Évitez tout contact avec les yeux et la peau. Gardez à l'écart de matières combustibles.

### Pour le personnel autre que le personnel d'intervention en cas d'urgence

**Équipement de protection individuelle :** Portez l'équipement de protection individuelle (ÉPI) approprié.

**Procédures en cas d'urgence :** Faites évacuer le personnel non essentiel.

### Pour les secouristes :

**Équipement de protection individuelle :** Dotez l'équipe de nettoyage de la protection adéquate. Portez l'équipement de protection individuelle (ÉPI) approprié.

**Procédures en cas d'urgence :** Aérez le lieu.

### Précautions environnementales

Empêchez l'entrée dans les égouts et les eaux publiques.

### Méthodes et matériel pour le confinement le nettoyage

# Fiche de données de sécurité

**Pour le confinement :** Évitez la génération de poussière pendant le nettoyage de déversements. Utilisez un balai pour les déversements mineurs; ne pas mélanger à d'autres matières.

**Méthodes de nettoyage :** Nettoyez immédiatement les déversements et éliminez de façon sécuritaire les déchets. Après un déversement, communiquez avec les autorités compétentes. Ne ramassez pas des matières combustibles comme de la sciure de bois ou des matières cellulosiques.

## Référence à d'autres sections

Voir l'entête 8 Contrôle de l'exposition/Protection individuelle

## SECTION 7 – MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

### Précautions à prendre pour assurer une manipulation sécuritaire

**Dangers supplémentaires pendant le traitement :** Lorsque le produit est chauffé jusqu'à décomposition, il émet des fumées toxiques. Une tentative d'étouffement, le contact avec des matières organiques ou combustibles dans une situation d'incendie représentent un risque d'explosion. Ne pas perforer ni incinérer le contenant.

**Mesures d'hygiène :** Manipulez conformément à une pratique d'une saine hygiène de travail et de bonnes procédures de sécurité. Lavez les mains et autres parties exposées de la peau avec de l'eau et un savon doux avant de manger, boire ou fumer, et une fois de plus avant de quitter votre lieu de travail.

### Conditions d'un entreposage sécuritaire, y compris toutes incompatibilités

**Mesures techniques :** Conformité aux réglementations applicables 29 CFR 1910.109(i).

**Conditions d'entreposage :** Entrez à un endroit sec, frais et bien aéré. Lorsque le produit n'est pas utilisé, gardez le contenant fermé. Conservez/rangez à l'écart de matières combustibles, de sources d'allumage et de matières incompatibles.

**Matières incompatibles :** Acides forts. Bases fortes. Combustibles forts; halogènes (F, Cl, Br, I). Composés chlorés, produits inorganiques chlorés (potassium, calcium et hypochlorite de sodium) et peroxydes d'hydrogène. Matières organiques. Matières combustibles.

**Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Applications industrielles

## SECTION 8 – CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Paramètres de contrôle

Aucune limite d'exposition en milieu de travail (LEMT) n'a été établie pour ce produit ni ses composants chimiques.

### Contrôles d'exposition

**Mesures d'ingénierie appropriées :** Assurez que toutes les réglementations nationales/locales sont respectées. Assurez une aération adéquate, surtout dans les espaces confinés.

**Équipement de protection individuelle :** Lunettes de protection approuvées. Gants. Ventilation insuffisante : portez un appareil de protection des voies respiratoires. Vêtements de protection, au besoin, selon les résultats du contrôle de la qualité de l'air ou si les contrôles d'ingénierie sont insuffisants.



**Matériaux des vêtements de protection :** Matériaux et tissus résistants aux produits chimiques.

**Protection des mains :** Portez des gants de protection.

**Protection des yeux :** Lunettes de protection approuvées.

**Protection de la peau et du corps :** Pas disponible

**Protection respiratoire :** Portez un respirateur approuvé par NIOSH ou à adduction d'air lorsque les limite de concentration en vapeurs ou brouillards risquent de dépasser les limites d'exposition permises.

**Autre renseignement :** Ne pas utiliser en mangeant, en buvant ou en fumant.

## SECTION 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### Information sur les propriétés physiques et chimiques

**État physique** : Solide

**Apparence** : Granules incolores ou blanc cassé

# Fiche de données de sécurité

Odeur	: Inodore
Seuile olfactif	: Pas disponible
pH	: Pas disponible
Taux d'évaporation relative (acétate de n-butyle = 1)	: Pas disponible
Point de fusion	: 170 °C (337 °F)
Point de congélation	: Pas disponible
Point d'ébullition	: 177 °C - 210 °C Décomposition (350 °F - 410 °F)
Point d'éclair	: Pas disponible
Température d'auto-inflammation	: Pas disponible
Température de décomposition	: Pas disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ininflammable
Faible limite d'inflammabilité	: Pas disponible
Limite d'inflammabilité élevée	: Pas disponible
Pression de vapeur	: Pas disponible
Humidité absolue relative à 20 °C	: Pas disponible
Densité relative	: Pas disponible
Gravité spécifique	: 1.72 - 1.00 (densité de substance en vrac versée)
Solubilité	: Hydrosoluble. Eau : 192 g/100 ml @ 20 °C (68 °F); 118 g/100 ml @ 0 °C (32 °F)
Coefficient de partage : n-octanol/eau	: Sans objet (inorganique)
Viscosité	: Pas disponible
Données sur les risques d'explosion – Sensibilité à un impact mécanique	: Sensible à tout impact mécanique d'explosions adjacentes. Risque de formation de composés sensibles aux chocs pouvant explosés lorsqu'ils sont secs.
Données sur les risques d'explosion – Sensibilité à une décharge statique	: Sans objet.

## SECTION 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**Réactivité** : Peut provoquer ou aggraver un incendie; comburant. Peut accélérer la combustion d'autres matières combustibles. Une action d'étouffement du feu, le contact avec des matières organiques ou des matériaux combustibles risque d'entraîner une situation explosive.

**Stabilité chimique** : Peut aggraver un incendie; comburant

**Risque de réactions dangereuses** : Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

**Conditions à éviter** : Températures extrêmement élevées. Surchauffe. Flamme nue, matières combustibles. Sources d'allumage. Matières incompatibles.

**Matières incompatibles** : Acides forts. Bases fortes. Comburants forts. Halogènes. Composés chlorés, produits inorganiques chlorés (potassium, calcium et hypochlorite de sodium) et peroxydes d'hydrogène.

**Produits de décomposition dangereux** : Oxydes d'azote. Vapeurs toxiques. Ammoniac.

## SECTION 11 – RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

**Information sur l'incidence toxicologique – Produit**

**Toxicité aiguë** : Non classée

**Données DL50 et CL50** : Pas disponible

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** : Non classée

**Blessures graves/irritation des yeux** : Provoque une grave irritation des yeux.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** : Non classée

**Mutations dans les cellules germinales** : Non classée

**Tératogénicité** : Pas disponible

# Fiche de données de sécurité

**Cancérogénicité** : Non classée

**Toxicité systémique pour certains organes (expositions répétées)** : Non classée

**Toxicité reproductive** : Non classée

**Toxicité systémique pour certains organes (une seule exposition)** : Non classée

**Danger d'aspiration** : Non classée

**Symptômes/blessures après inhalation** : Peut entraîner une irritation cutanée.

**Symptômes/blessures après contact avec la peau** : Peut entraîner une irritation cutanée.

**Symptômes/blessures après contact avec les yeux** : Provoque une grave irritation des yeux.

**Symptômes/blessures après ingestion** : L'ingestion du produit risque d'être nocive ou entraîner des effets indésirables :

**Symptômes chroniques** : Aucun symptôme connu.

**Information sur les effets toxicologiques – Ingrédient(s)**

**Données DL50 et CL50** :

<b>Nitrate d'ammonium (6484-52-2)</b>	
<b>DL50 oral rat</b>	2217 mg/kg
<b>CL50 inhalation rat</b>	> 88,8 mg/l/4h
<b>CLP triéthylaluminium (oral)</b>	2217.000 mg/kg poids corporel

## SECTION 12 : INFORMATION ÉCOLOGIQUE

**Toxicité** Non classée

**Persistance et dégradabilité**

**Superprill**

**Persistance et dégradabilité** N'a pas été établie.

**Potentiel biocumulatif**

**Superprill**

**Potentiel biocumulatif** N'a pas été établi.

**Nitrate d'ammonium (6484-52-2)**

**Facteur de concentration biologique poisson 1** (aucune bioaccumulation n'est attendue)

**Log Pow** -3.1 (à 25 °C)

**Mobilité dans le sol** Pas disponible

**Autres effets indésirables** :

**Autre renseignement** : Ne pas rejeter dans l'environnement

## SECTION 13 – DISPOSITIONS POUR L'ÉLIMINATION

**Recommandations de méthodes d'évacuation des déchets** : Éliminez les déchets conformément aux exigences de toutes les réglementations locales, régionales, nationales, provinciales, territoriales et internationales.

**Renseignements supplémentaires** : Nettoyez même les fuites et déversements mineurs, si possible sans risque inutile.

## SECTION 14 – RENSEIGNEMENTS SUR LE TRANSPORT

**14.1 En conformité avec DOT**

**Nom d'expédition** : Le NITRATE D'AMMONIUM comportant plus de 0,2 % de matières combustibles, y compris toute substance organique (exprimée en équivalents carbone), à l'exclusion de toute autre substance ajoutée.

**Classe de danger** : 5.1

**N° d'identification** : UN1942

**Code des étiquettes** : 5.1

**Groupe d'emballage** : III

**N° ERG** : 140



# Fiche de données de sécurité

## 14.2 En conformité avec IMDG

Nom d'expédition : NITRATE D'AMMONIUM  
Classe de danger : 5.1  
N° d'identification : UN1942  
Groupe d'emballage : III  
Code des étiquettes : 5.1  
N° EmS (incendie) : F-H  
N° EmS (déversement) : S-Q



## 14.3 En conformité avec IATA

Nom d'expédition : NITRATE D'AMMONIUM  
Groupe d'emballage : III  
N° d'identification : UN1942  
Classe de danger : 5  
Code des étiquettes : 5.1  
Code ERG (IATA) : 5L



## 14.4 En conformité avec TMD

Nom d'expédition : Le NITRATE D'AMMONIUM comportant plus de 0,2 % de matières combustibles, y compris toute substance organique (exprimée en équivalents carbone), à l'exclusion de toute autre substance ajoutée.  
Groupe d'emballage : III  
Classe de danger : 5.1  
N° d'identification : UN1942  
Code des étiquettes : 5.1



## SECTION 15 – RENSEIGNEMENTS DE NATURE RÉGLEMENTAIRE

### Réglementation fédérale des États-Unis

Superprill

SARA Section 311/312 Classes de danger

Danger immédiat (aigu) pour la santé

Nitrate d'ammonium (6484-52-2)

Fait partie de l'inventaire de la TSCA (*Toxic Substances Control Act* - Loi réglementant les substances toxiques)

### Réglementations des États-Unis

Nitrate d'ammonium (6484-52-2)

U.S. - Massachusetts - Right To Know List

U.S. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List

U.S. - Pennsylvanie - RTK (Right to Know) - Environmental Hazard List

U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List

### Réglementations canadiennes

Nitrate d'ammonium (6484-52-2)

Figure à la Liste intérieure des substances (LIS).

Classe D Division 2 Subdivision B - Matières qui causent d'autres effets toxiques



# Fiche de données de sécurité

Classification SIMDUT	Classe C - Matière comburante Classe D Division 2 Subdivision B - Matières qui causent d'autres effets toxiques
Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés (RPC), et la FDS comporte toute l'information requise par le RPC.	

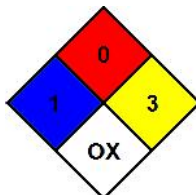
## SECTION 16 : AUTRE RENSEIGNEMENT, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION OU LA DERNIÈRE RÉVISION

Date de révision	: 01/29/2015
Autre renseignement	: Ce document a été réalisé conformément aux exigences en matière de FDS de OSHA Hazard Communication Standard 29 CFR 1910.1200.

### Phrases entières de SGH :

Irritant oculaire 2A	Blessures graves aux yeux/Irritation oculaire Catégorie 2A
Solution comburante 3	Substances solides comburantes Catégorie 3
H272	Peut aggraver un incendie; comburant
H319	Provoque une sévère irritation des yeux

<b>Classement des dangers selon la NFPA</b>	: 1 - Une exposition pourrait causer une irritation, mais seulement des blessures mineures même si aucun traitement n'est donné.
<b>Danger d'incendie selon la NFPA</b>	: 0 - Matériaux qui ne brûlent pas.
<b>Réactivité selon la NFPA</b>	: 3 - Risque de détonation ou de réaction explosive, mais nécessite une source puissante d'initiation ou doit être chauffé dans une ambiance confinée.
<b>Danger précis selon la NFPA</b>	: OX - Dénote un comburant, un produit chimique qui peut augmenter grandement la vitesse de combustion/incendie.



### Partiellement responsable de la réalisation du présent document

Dyno Nobel Inc.  
2795 East Cottonwood Parkway, bureau 500  
Salt Lake City, Utah 84121  
Téléphone : 801-364-4800

### Avis de non-responsabilité

Dyno Nobel Inc. et ses filiales s'exonèrent de toutes garanties expresses ou implicites concernant ce produit, sa sécurité ou sa pertinence, l'information contenue aux présentes ou les résultats qui en découleraient, Y COMPRIS MAIS NON DE FAÇON LIMITATIVE TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À TOUT USAGE PARTICULIER ET/OU TOUTE AUTRE GARANTIE. L'information contenue aux présentes est fournie seulement à titre de référence et s'adresse uniquement à des personnes ayant les compétences techniques pertinentes. Étant donné que les conditions et les modalités d'utilisation sont hors de notre contrôle, la responsabilité de déterminer les conditions sécuritaires d'utilisation du produit appartient à l'utilisateur. Les acheteurs et les usagers assument tous risques, responsabilités et obligations de quelque nature que ce soit pour tous accidents (y compris la mort), pertes ou dommages à la personne ou à la propriété découlant de l'utilisation de ce produit ou de cette information. En aucun cas Dyno Nobel Inc. ou ses filiales ne seront tenues responsables de dommages spéciaux, indirects ou accessoires ou de pertes de profits escomptées.

FDS de Dyno Nobel